



BOURSE DE RECHERCHE DOCTORALE LOUISE BEYRAND-OLIVIER TOUSSAINT

La bourse Louise Beyrand-Olivier Toussaint

La bourse Louise Beyrand-Olivier Toussaint est créée à la mémoire de Louise Beyrand, doctorante en ethnologie à l'université de Strasbourg, et d'Olivier Toussaint, son époux, historien.

Cette bourse a pour but d'encourager et faciliter la mobilité des jeunes chercheurs afin de contribuer au développement de la recherche en ethnologie et en anthropologie sociale, notamment pour favoriser la mise en valeur et la préservation du patrimoine immatériel de l'humanité.

Cette bourse d'un montant de 10 000 € sera attribuée annuellement à un étudiant titulaire d'un master 2 (ou équivalent), de nationalité française ou de nationalité étrangère relevant de l'aire francophone. Il ou elle devra être inscrit(e) en France en thèse de doctorat dans les domaines précités et désireux de lancer ou poursuivre des recherches sur un terrain éloigné dès la première année.

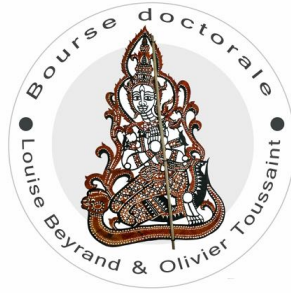
Cette bourse a été créée à l'initiative des parents de Louise et Olivier, et de Pierre Le Roux, directeur de thèse de Louise, avec le concours du fonds de dotation « Fonds Culturel Arts & Ouvrages » et constitue une des rares bourses de recherche doctorale dans les domaines de l'ethnologie et de l'anthropologie.

Fonds Culturel Arts & Ouvrages

Créé en 2011, le Fonds Culturel Arts & Ouvrages (FCAO) est un fonds de dotation (loi n° 2008-776 du 4 août 2008), qui a pour but de diffuser et promouvoir la connaissance artistique, culturelle et scientifique ainsi que de soutenir toute cause caritative en lien avec la sauvegarde, la reconstruction et la restauration de toute forme de patrimoine historique/culturel public et privé.

Dans ce cadre, le fonds de dotation s'est notamment donné pour mission de soutenir la jeune recherche scientifique en octroyant la bourse Louise Beyrand-Olivier Toussaint pour la conduite d'un travail de recherche doctorale universitaire.

Pour soutenir cette bourse sur le long terme, chaque donateur ou personnalité souhaitant réaliser un don et/ou rejoindre le comité d'honneur de la bourse est invité



à contacter le fonds de dotation par courriel à fondsculturel@gmail.com. Tout don réalisé au profit de cette bourse par l'intermédiaire du fonds de dotation fera l'objet d'une défiscalisation selon les articles 200 et 238 bis du Code général des Impôts :

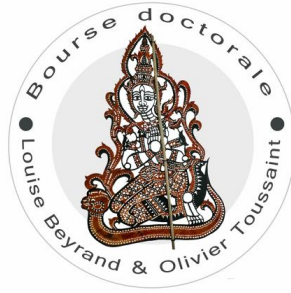
- Si le donateur est un particulier, le don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable ;
- Si le donateur est une entreprise, le don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés.

À l'origine de la bourse

Selon les dernières volontés d'Olivier Toussaint, qui a choisi de rejoindre sa chère compagne, Louise Beyrand, décédée tragiquement à l'âge de 27 ans en décembre 2015, et suivant l'initiative des parents des deux jeunes disparus, FCAO a accepté d'accueillir la création d'une bourse de recherche doctorale dans les domaines de l'ethnologie et de l'anthropologie à leur mémoire. Cette bourse a pu voir le jour notamment grâce à la collaboration de Pierre Le Roux, professeur d'ethnologie à l'université de Strasbourg et directeur de thèse de Louise.

FCAO était un partenaire actif de l'association Mémoires du Patrimoine créée par Louise et Olivier en 2012 dont l'objet - la défense des patrimoines en danger -, rejoignait en bien des points les actions menées par FCAO.

De la rencontre entre Julie Chaizemartin, présidente de FCAO, et Louise et Olivier lors de la première journée d'étude qu'ils avaient organisés à l'École du Louvre sur le thème du patrimoine dans la guerre, est née une collaboration puis une amitié. Une collaboration qui devait se concrétiser lors de leurs journées d'étude, en 2014 et 2015, organisées à l'INHA à Paris et au MUCEM à Marseille, pour lesquelles FCAO a apporté son aide logistique. Plus que des partenaires, Julie Chaizemartin et Didier Dippe, membre du comité consultatif du fonds de dotation, sont devenus des amis proches de Louise et Olivier qu'ils rencontraient régulièrement pour discuter des projets en cours et à venir qu'ils souhaitaient monter ensemble dans le domaine de la préservation des patrimoines en danger en France et à l'étranger. Les actions de Mémoires du Patrimoine et de FCAO s'étaient en particulier rejointes sur le thème de la sauvegarde des manuscrits anciens de Tombouctou.



Très touchée par ce vide laissé, FCAO a accepté avec une très grande émotion, en souvenir de l'amitié passée, la mise en place de cette bourse de recherche à leur mémoire. Une bourse qui permettra de poursuivre le rêve de Louise et Olivier de partir au loin à la rencontre d'autres cultures et à la découverte de pans méconnus d'histoire et d'art, dans le but de les révéler au plus grand nombre.

Biographies de Louise et Olivier

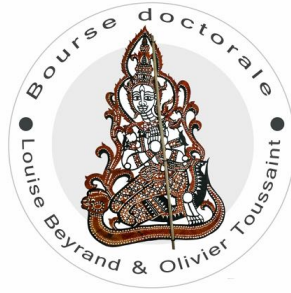


Louise Beyrand est née le 17 mars 1988 à Moulins. Elle passe son enfance à Auxerre en Bourgogne où les richesses culturelles de la région lui donnent le goût de l'art et de la découverte du patrimoine. Très tôt elle se découvre un intérêt particulier pour l'Asie à travers la pratique de l'aïkido et la rédaction d'articles approfondis pour un webzine spécialisé dans la culture asiatique. Surdouée, Louise suit une scolarité très brillante. Sa curiosité de tout et son envie de découvertes la mènent vers des études d'histoire de l'art à l'École du Louvre à Paris. En 2010, elle obtient le diplôme du premier cycle avec spécialité « Inde et pays indianisés de l'Asie », et le diplôme de muséologie. Puis, en 2012, un premier master 2 de l'École du Louvre consacré aux marionnettes de théâtre d'ombres khmères sous la direction de Pierre Baptiste et Dominique Jarrassé.

Louise s'oriente en 2013 vers l'ethnologie et réalise un second master 2 à l'Université René Descartes Sorbonne-Paris, où elle rédige, sous la direction de Serena Bindi, un mémoire de recherche approfondissant le thème du théâtre d'ombres qui fera l'objet d'un pré-terrain ethnographique de deux mois au Cambodge grâce à l'obtention d'une bourse de la fondation Pierre Ledoux-Jeunesse Internationale en tant que stagiaire de l'École française d'Extrême Orient (EFEO, centre de Phnom Penh) sous l'égide de la Fondation de France, au cours duquel Louise peut laisser sa passion des langues et de la découverte des autres cultures s'exprimer.

Elle poursuit dans la voie de l'ethnologie et de la recherche et débute, en 2014, à l'université de Strasbourg, une thèse consacrée aux arts populaires traditionnels d'Asie du Sud-Est, sous la codirection de Pierre Le Roux et Michael Herzfeld (Harvard University, Cambridge, États-Unis) en cotutelle avec l'université de Leyde (Pays-Bas).

Afin d'approcher au plus près des sources de son sujet de recherche, en vue de son année de terrain au Cambodge financée par l'obtention d'une bourse du Center for



Khmer Studies, elle déploie une exigence d'elle même qui lui permet de valider brillamment un diplôme de langue et civilisation khmères à l'INALCO sous la direction de Michel Antelme en 2015.

Dans le même temps, le Musée de l'Homme lui confie la mission de rapporter de son terrain d'étude au Cambodge une collection de grands cuirs pour enrichir ses collections. En 2015, désireuse que le plus grand nombre puisse profiter de ses recherches de terrain, Louise verse à l'EFEO plus de 800 photographies de terrain documentant le théâtre d'ombres du Cambodge des années 1970 à nos jours.

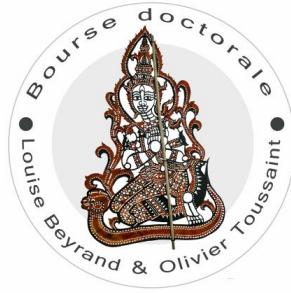
Louise et Olivier s'étaient mariés dans la région bordelaise en 2015, quelques mois avant sa brutale disparition le 24 décembre 2015, date à laquelle ils devaient s'envoler pour le Cambodge.



Olivier Toussaint est né le 15 octobre 1983, à Saint-Dié-des-Vosges. Enfant précoce, il se passionne très tôt pour la lecture, la littérature et l'histoire, ce qui l'amène à débiter son cursus universitaire à l'université Nancy II et à obtenir un master 1 d'histoire sous la direction de Philippe Martin. Il approfondit ses connaissances en validant en 2008 un master 2 d'histoire à l'université Paris IV-Sorbonne avec la réalisation d'un mémoire remarquable, sous la direction de Lucien Bély, consacré au rattachement de la Lorraine à la France : *Les Lorrains et la maison ducale, entre fidélité et nostalgie (1735-1749)*.

Il a contribué au livre de Philippe Martino publié en 2009 *Histoire chronologique de la Lorraine* (Colmar, Éditions Place Stanislas) et a publié en 2010 un article dans le troisième numéro (p. 246-260) de la *Revue d'histoire diplomatique* intitulé « Jean-Louis Bourcier de Montureux, du négociateur au pamphlétaire : le parcours d'un défenseur de l'Indépendance de la Lorraine (1735-1737) ». Il envisageait d'entreprendre, après la soutenance de la thèse de Louise, une thèse de doctorat en histoire sur les relations entre la Lorraine et l'Alsace après la Guerre de Sept Ans (1756-1763).

Avec Louise, ils assouvirent leurs insatiables envies de découvertes et leur curiosité intellectuelle au cours de nombreux voyages, jusqu'au 6 janvier 2016 où il décide de rejoindre celle dont il ne peut se passer.



L'association « Mémoires du Patrimoine »

Louise et Olivier créent en 2012 l'association Mémoires du Patrimoine (MdP) consacrée à la défense du patrimoine menacé dont ils assurent respectivement la présidence, et la fonction de trésorier et de *community manager* qu'Olivier menait de front avec son activité professionnelle au sein des éditions Auzou.

Dans ce cadre, ils organisent trois journées d'études, entre 2013 et 2015, à l'École du Louvre, à l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) et au Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) à Marseille, en réunissant des spécialistes reconnus des sujets abordés. En 2014, ils participent à la sauvegarde des manuscrits de Tombouctou à travers la vente aux enchères caritative et l'opération de *crowdfunding* organisées par le Fonds Culturel Arts & Ouvrages.

Ensemble, Louise et Olivier développent une application téléphonique multilingue « MdP-Patrimoine en danger » consacrée à l'alerte et au *crowdsourcing* sur le patrimoine en danger, présentée, en 2014, à leur journée d'études à l'INHA et à l'Arizona Historic Preservation Conference à Phoenix, Arizona (États-Unis).



Louise et Olivier à l'Arizona Historic Preservation Conference à Phoenix, Arizona (USA) en 2014



MODALITES DE LA BOURSE DE RECHERCHE DOCTORALE LOUISE BEYRAND-OLIVIER TOUSSAINT

Modalités d'attribution

La bourse LBOT sera attribuée annuellement selon les modalités suivantes :

- La bourse LBOT s'adresse à des étudiants inscrits en thèse de doctorat dans tous les domaines de l'ethnologie et de l'anthropologie sociale (y compris ethnolinguistique, ethnomusicologie, ethnoarchéologie, etc.), notamment, mais sans exclusive, pour favoriser la mise en valeur et la préservation du patrimoine immatériel des sociétés humaines, et désireux de lancer ou poursuivre des recherches sur un terrain lointain à partir de la première année et/ou deuxième année, voire plus selon le cas ;
- Cette bourse s'adresse aux étudiants de nationalité française ainsi qu'aux étudiants de nationalité étrangère relevant de l'aire francophone, définie comme aire ou pays où le français est a été langue officielle ou parlée de manière courante et populaire, maîtrisant la langue française et effectuant leurs études de doctorat en France, titulaires d'un master 2 (ou d'un diplôme équivalent) et justifiant d'une inscription en thèse de doctorat, ceci dès la première année, dans un établissement d'enseignement supérieur français, éventuellement en cotutelle avec un établissement étranger.
- L'étudiant devra justifier d'un programme de recherches précis incluant une mobilité à l'étranger, prioritairement dans un pays à économie émergente, préférentiellement autre que son pays d'origine, prioritairement dans le cadre d'une ethnographie lointaine de type classique (approche monographique ou thématique), prioritairement pour un terrain d'au moins une année, même si d'autres approches peuvent être prises en compte. La formation universitaire à la pratique de l'ethnographie, la connaissance voire la maîtrise des langues locales concernées ou l'intention clairement programmée d'apprendre celle(s)-ci dès le début du terrain de recherche, la volonté de séjourner pendant une année réelle sur ce terrain, prioritairement en immersion totale, seront des critères déterminants ;
- Sont éligibles en priorité les étudiants ne percevant aucune autre source de financement pour des activités liées à la poursuite de leurs études. Sont en revanche non-éligibles, les doctorants bénéficiaires d'une allocation de



recherche attribuée par d'autres structures et intégrant le coût des mobilités effectuées dans le cadre de leurs travaux de recherche doctorale ;

- Le dépôt d'une candidature n'ouvre pas droit à l'obtention de la bourse. La bourse est allouée après sélection des dossiers par la commission d'attribution de la bourse et validation par le conseil d'administration du fonds de dotation ;
- L'attribution de la bourse fait l'objet d'une convention d'attribution de bourse signée entre le doctorant bénéficiaire et le fonds de dotation précisant ses conditions d'usage ainsi que les droits et obligations découlant de son obtention ;
- La bourse ne peut être attribuée qu'une seule fois par étudiant pour toute la durée de sa thèse. En cas d'abandon de la recherche ou de non-rendu des résultats attendus, le lauréat s'engage à rembourser intégralement le montant de la bourse en vue de son attribution à un autre candidat ultérieurement.
- L'appel à candidature de la bourse sera lancé chaque année à l'issue de la cérémonie de remise de la bourse de l'année précédente, à la fin juin. Les candidatures seront closes à la date du 31 mars de l'année suivante. La décision du comité de sélection sur le choix du lauréat interviendra avant le 30 juin suivant.

Montant de la bourse

Le montant de la bourse est de 10 000 € qui seront versés, par chèque ou par virement, au lauréat le jour de la signature de ladite convention.

Le lauréat recevra par ailleurs le soutien et les encouragements du comité de sélection dans l'objectif de publier un premier ouvrage avant ou après la thèse ou au moins un article scientifique dans une revue spécialisée.

Engagements de l'étudiant bénéficiaire

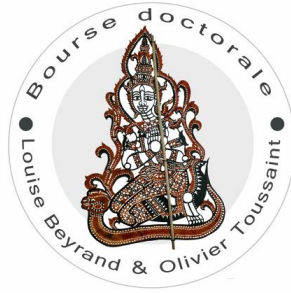
- Le lauréat est tenu de transmettre au fonds de dotation, à l'issue de son année de terrain, et dans la limite de l'année civile qui suit le retour, un rapport en français rendant compte précisément de ses activités et résultats ;
- Le lauréat devra également remettre dans les mêmes délais le texte en français d'un document scientifique d'au minimum une quinzaine de pages (environ



50 000 signes, espaces comprises) au fonds de dotation, présentant tout ou partie des résultats des recherches en cours à l'issue du séjour permis par l'obtention de la bourse.

Le lauréat sera vivement encouragé à publier ce texte sous la forme d'un article dans une revue scientifique de rang A avec comité de lecture, en accord avec le directeur de recherche du doctorant et sous réserve de la validation par le comité éditorial de la revue concernée. À défaut, ce texte, après validation du directeur de thèse et du comité de sélection assisté d'éventuels experts consultés jouant le rôle de conseil éditorial, pourra être publié en ligne sur le site du fonds de dotation. Les meilleurs textes, fonction de leur longueur, pourront être éventuellement publiés sous forme d'un ouvrage au sein d'une des deux collections mentionnées plus haut ;

- À l'issue de la soutenance de la thèse, le lauréat s'engage à déposer un exemplaire papier de sa thèse auprès du fonds de dotation. La thèse pourra être éventuellement publiée sans frais ni nécessité de l'apport d'une subvention et avec versement de droits d'auteur au sein de la collection « L'Exote – Carnets d'ethnologie » ou de la collection « Sources d'Asie ».
- Tout document publié ou non, thèse incluse, relevant du travail de recherche de la thèse de doctorat soutenue par la remise de la bourse devra systématiquement faire mention claire de cette aide sous la forme : « *publié [ou réalisé] avec le soutien de la Bourse Louise Beyrand-Olivier Toussaint/Fonds Culturel Arts & Ouvrages attribuée en [année civile]* » ;
- Le lauréat s'engage à faire mention de son titre dans son statut dans tout document public présentant son statut ou résumant son parcours sous cette forme « *lauréat de la Bourse Louise Beyrand et Olivier Toussaint* » suivi du millésime concerné.
- Le lauréat s'engage à donner au moins une conférence publique pour présenter son terrain ou projet de recherche ou ses recherches en cours notamment dans le cadre de la cérémonie de remise de Bourse. Pour ces raisons, la présence du lauréat lors de la cérémonie de remise de la bourse est indispensable. En cas d'impossibilité réelle et absolue, il sera fait appel à tout moyen de communication à sa disposition (skype, téléphone) afin d'assurer une présence virtuelle.
- L'abandon du projet de thèse par décision du doctorant entraînera le remboursement de l'aide accordée afin qu'elle bénéficie à un autre chercheur.



Composition du comité d'honneur et du comité de sélection

- Comité d'honneur

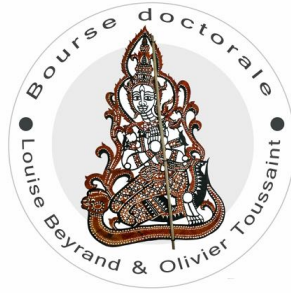
La bourse Louise Beyrand-Olivier Toussaint est parrainée par un comité d'honneur constitué de personnalités reconnues dans leur domaine qui ont souhaité apporter leur soutien dans la création de cette bourse. Ce comité d'honneur n'est pas impliqué dans la sélection ni l'administration de la bourse.

• Membres

- Michel Antelme, *professeur de khmer à l'Institut national des langues et civilisations orientales (France)*
- Philippe Belaval, *directeur du Centre des monuments nationaux (France)*
- Philippe Descola, *professeur au Collège de France, chaire « Anthropologie de la nature » (France)*
- Louis Gabaude, *docteur de l'École Pratique des Hautes Études, directeur d'études, École française d'Extrême-Orient (e. r., Chiang Mai, Thaïlande)*
- Arlo Griffiths, *directeur d'études, École française d'Extrême-Orient, membre du laboratoire HiSoMA-UMR 5189, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux de Lyon (France)*
- Abdel Kader Haïdara, *directeur de la Bibliothèque Mamma-Haïdara de Tombouctou, docteur honoris causa de l'École normale supérieure de Lyon, président de l'ONG Savama-DCI, lauréat du Prix d'Allemagne pour l'Afrique 2014 (Mali)*
- Christian Hottin, *conservateur du patrimoine et directeur des études du département des conservateurs de l'Institut National du Patrimoine*
- Yves Le Fur, *directeur du département du Patrimoine et des Collections, Musée du Quai Branly (France)*
- Jim McPherson, *président du conseil d'administration de la « Fondation Arizona Preservation » (États-Unis)*
- Pierre Morère, *planteur au Vietnam, directeur de la société Jangala (production et commercialisation de café et de miel dans le cadre d'un commerce équitable en pays mnong cil)*
- Rithy Panh, *réalisateur, fondateur et directeur du Centre de ressource audiovisuelle Bophana (Phnom Penh, Cambodge)*
- Philippe M. F. Peycam, *directeur de l'International Institute for Asian Studies-IIAS (Leyde, Pays-Bas)*
- Thierry Zephir, *professeur à l'École du Louvre, chargé d'étude au Musée national des Arts asiatiques Guimet, chargé de cours à la Faculté d'archéologie de Phnom Penh (France)*

- Comité de sélection

Le comité de sélection se compose d'un bureau et de membres permanents qui pourront être assistés d'évaluateurs temporaires sélectionnés en fonction des dossiers



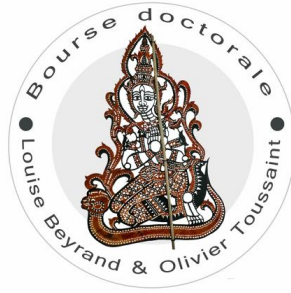
reçus (spécialistes de l'aire ou thématique concernée) pour avis à donner au comité. Il est présidé par Pierre Le Roux. Les membres du comité de sélection sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelables sur décision du Bureau.

• **Membres du Bureau**

- Dr. Alain Beyrand ou Dr. Pascale Beyrand, *président d'honneur*
- Jean-Pierre Toussaint ou Carmen Toussaint, *président d'honneur*
- Pierre Le Roux, *ethnologue, professeur des universités, Institut d'ethnologie de l'université de Strasbourg, membre du laboratoire « Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe » (SAGE, UMR 7363 CNRS & Unistra), président du comité de sélection*
- Julie Chaizemartin, *journaliste et historienne de l'art, fondatrice et présidente du Fonds Culturel Arts et Ouvrages, vice-présidente*

• **Membres permanents**

- Jean Baffie, *docteur en socio-anthropologie, chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS, e. r.), ancien directeur de la Maison Asie-Pacifique de Marseille (CNRS & université Aix-Marseille)*
- Yann Benoist, *docteur en anthropologie sociale de l'université René Descartes-Paris Sorbonne, membre du laboratoire « Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe » (SAGE, UMR 7363 CNRS & Unistra)*
- Serena Bindi, *docteur en anthropologie de l'École des Hautes études en Sciences Sociales, maître de conférences à l'université Paris Descartes, membre du CANTHEL (Centre d'anthropologie culturelle, EA 4545 de l'université Paris Descartes)*
- Geremia Cometti *docteur en anthropologie sociale de l'Institut des Hautes études internationales et du développement de Genève, maître de conférences à l'Institut d'ethnologie de l'université de Strasbourg, membre du laboratoire « Dynamiques européennes » (DynamE, UMR 7367 CNRS & Unistra)*
- Hubert Forestier, *professeur de préhistoire au Muséum national d'histoire naturelle, Institut de paléontologie humaine, département de Préhistoire, UMR 7194 CNRS & MNHN & Université Perpignan Via Domitia*
- Caroline Grillot, *ethnologue, sinologue, PhD in Social Anthropology, université Macquarie, Sydney, et université libre d'Amsterdam, ancien chercheur associé à l'université de Manchester (Royaume-Uni), ancienne allocataire de recherche de l'École française d'Extrême-Orient*
- Nicolas Lescureux, *docteur en ethnoécologie du Muséum national d'histoire naturelle, chargé de recherche CNRS, Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE), Montpellier*
- Marie-Claude Mahias, *anthropologue, directrice de recherche émérite au CNRS, membre du CEIAS (Centre d'études Inde-Asie du Sud, UMR 8564 CNRS & EHESS)*
- Tiziana Manicone, *gestionnaire en ressources humaines responsable des enseignants-chercheurs et professeurs invités du Collège de France, ancienne assistante de*



direction (chaire d'anthropologie de la nature, Laboratoire d'anthropologie sociale), Collège de France

- Bernard Moizo, *socio-anthropologue, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), directeur du GRED (Gouvernance, Risque, Environnement, Développement, UMR IRD & Université Paul Valéry-Montpellier 3)*
 - Bernard Sellato, *ethnologue, directeur de recherche émérite au CNRS, membre du Centre Asie du Sud-Est (CASE, UMR 8170 CNRS & EHESS)*
 - Roger Somé, *philosophe et ethnologue, professeur des universités, Institut d'ethnologie de l'université de Strasbourg, membre du laboratoire « Dynamiques européennes » (DynamE, UMR 7367 CNRS & Unistra)*
 - Marine Henry, *diplômée d'un master 2 professionnel muséologie-patrimoine immatériel et collections de l'université de Strasbourg, ancien chef de projet à la Fédération des écomusées et musées de société de France à Marseille*
- **Anciens membres du comité de sélection**
 - Alexandra de Mersan, *ethnologue, maître de conférences à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), membre du Centre Asie du Sud-Est (CASE, UMR 8170 CNRS & EHESS) (2016-2017)*
 - Matthieu Louis, *docteur en anthropologie sociale, chargé de cours à l'Institut d'ethnologie de l'université de Strasbourg, membre du laboratoire « Dynamiques européennes » (DynamE, UMR 7367 CNRS & Unistra) (2016-2017)*

- **Mode de délibération**

Sélection du lauréat

Les délibérations sont prises à la majorité simple des membres du comité de sélection. Les présidents d'honneur sont nommés pour une durée illimitée avec une voix prépondérante au sein du comité de sélection. En cas d'égalité, la voix du président du comité de sélection sera prépondérante afin d'obtenir l'imparité nécessaire. En cas d'indisponibilité du président du comité de sélection, celui-ci sera remplacé par la vice-présidente.

En cas de conflit d'intérêts entre un candidat et un ou plusieurs membres du comité de sélection, ce ou ces membres seraient dans l'obligation de le signaler aux autres membres du comité en précisant l'état de leur relation et devraient se retirer du vote pour la sélection du dossier du candidat concerné en faisant appel ponctuellement à des personnalités de remplacement agréées par le bureau.

Administration de la bourse

Les décisions relatives à l'administration de la bourse seront prises par les membres du Bureau à la majorité simple.